

Réunion du 23 septembre 2021

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Investissement apprentissage	191

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants, L4253-1 et suivants et D1511-30 et suivants,
- VU** le Code du Travail, notamment l'article L6211-3,
- VU** le Code de l'Éducation, notamment l'article L214-13,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 16 et 17 décembre 2020 adoptant le Budget Primitif,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 et du 19 mai 2017 adoptant respectivement les conventions-type et avenant-type de prorogation,
- VU** la délibération de la Commission permanente des 31 mars et 17 novembre 2017 affectant une autorisation de programme de 799 112 € du CFA Agri Laval (opération n°17D01816),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019 affectant une autorisation de programme de 18 423 € au profit du CFA Martello (opération n°2019-08241),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019 affectant une autorisation de programme de 59 404 € au profit de l'URMA-CIFAM 44 (opération n°2019-09570),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019 affectant une autorisation de programme de 19 661 € au profit de l'URMA-CIFAM 44 (opération n°2019-11254),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019 affectant une autorisation de programme de 5 590 € au profit de l'URMA-CIFAM 44 (opération n°2019-11261),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, affectant une autorisation de programme de 223 000 € au profit du Lycée Chevrollier (opération n°2021-08374),

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

1 - DOSSIERS EN MAITRISE D'OUVRAGE REGIONALE

CFA AGRI LAVAL - Complément aux travaux d'extension de la forge - Opération n°17D01816

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire de 6 000 € au titre des évolutions du prix des matériaux et de la prise en charge de la participation au financement de l'assainissement collectif pour les travaux d'extension de la forge du CFA Agri Laval (opération n°17D01816).

BTP CFA VENDEE / URMA ESFORA 85

AFFECTE

une autorisation de programme de 19 200 € pour des travaux urgents de réparations des toitures et un diagnostic de l'état général des toitures du site CFA BTP Vendée et URMA ESFORA à la Roche sur Yon.

2 - DOSSIERS D'EQUIPEMENTS 2021

CFAI AFPI - Pôle UIMM Angers

ATTRIBUE

une subvention de 321 536 € à l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Pays de la Loire, organisme gestionnaire du CFAI AFPI - pôle UIMM Angers, pour l'acquisition d'équipements pédagogiques (ligne de production et systèmes robotisés pour le secteur maintenance, machines à commandes numériques pour le secteur usinage, presse-plieuse pour le secteur chaudronnerie, imprimantes et scanners 3D, bras robotique pour le secteur bureau d'études/Fab Lab...), sur une dépense subventionnable de 1 071 788 € TTC.

ATTRIBUE

une subvention de 78 464 € à l'Association Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Pays de la Loire, organisme gestionnaire du CFAI AFPI - pôle UIMM Angers pour l'acquisition d'équipements informatiques (ordinateurs, écrans interactifs, infrastructure réseau, baie de brassage...), sur une dépense subventionnable de 261 547 € TTC.

ATTRIBUE

une subvention de 39 189 € à l'Association Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Pays de la Loire, organisme gestionnaire du CFAI AFPI - pôle UIMM Angers pour l'acquisition de mobiliers (armoires, bureaux, chaises, casiers...), sur une dépense subventionnable de 130 629 € TTC.

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes.

AUTORISE

la dérogation au point IV.5.b du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional en date du 23 juillet 2021;

APPROUVE

les conventions présentées en 2 - annexe - 1,2 et 3;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions présentées en 2 - annexe - 1,2 et 3;

CFA Métiers de nos territoires

ATTRIBUE

une subvention de 7 918 € à l'Association FC Métiers de nos Territoires, organisme gestionnaire du CFA Métiers de nos territoires pour l'acquisition d'équipements informatiques (ordinateurs, vidéoprojecteur, serveur...), sur une dépense subventionnable de 15 836 € TTC,

ATTRIBUE

une subvention de 5 113 € à l'Association FC Métiers de nos Territoires, organisme gestionnaire du CFA Métiers de nos territoires pour l'acquisition de mobiliers (armoires, bureaux, chaises...), sur une dépense subventionnable de 10 225 € TTC.

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes.

AUTORISE

la dérogation au point IV.5.b du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional en date du 23 juillet 2021.

APPROUVE

les conventions présentées en 2 - annexe - 4 et 5.

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions présentées en 2 - annexe - 4 et 5.

AUTORISE

la prise en compte de factures à compter du 1er mars 2021.

3 - GARANTIE D'EMPRUNT

CFAI AFPI - Pôle UIMM Angers

ACCORDE

la caution simple de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 25 % à l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Pays de la Loire, organisme gestionnaire du CFAI AFPI - pôle UIMM Angers, pour l'emprunt contracté pour un total de 2 500 000 € auprès de la Banque Postale.

APPROUVE

la convention liant la Région des Pays de la Loire, l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Pays de la Loire, organisme gestionnaire du CFAI AFPI - pôle UIMM Angers et la Banque Postale (3 - annexe -1) et l'acte d'engagement à titre de garantie (3 - annexe 2).

AUTORISE

la Présidente à signer la convention et l'acte d'engagement présentés respectivement en 3 - annexe -1 et 2.

AUTORISE

la dérogation au point IV.8.b du règlement budgétaire et financier adopté le 23 juillet 2021.

4 - DOSSIERS D'INVESTISSEMENT 2021

GRETA-CFA 49 - Site Lycée de Narcé

APPROUVE

la convention présentée en 4 - annexe - 1 relative l'installation de modulaires pour le GRETA CFA 49 sur le site du Lycée Narcé.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention présentée en 4 - annexe - 1.

AUTORISE

la dérogation au point IV.5.b du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional en date du 23 juillet 2021;

AUTORISE

la prise en compte de factures à compter du 15 septembre 2021.

5 - PROROGATIONS DE SUBVENTIONS

AUTORISE

la prorogation d'un an la durée des subventions présentées en 5 - annexe - 1

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions et les avenants pour les organismes présentés en 5 - annexe - 1, conformément à la convention de prorogation type et à l'avenant-type adoptés respectivement lors de la Commission permanente du 8 juillet 2016 et du 19 mai 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs